

NOUVELLE VICTOIRE POUR LES AGENTS DU CCAS DE NICE !

Depuis plus d'un an, la CGT NMCA revendique, avec détermination, l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour les agents de plusieurs services de notre collectivité, injustement exclus du dispositif malgré leur rôle essentiel auprès des usagers les plus fragiles.

Grâce à la mobilisation et à la persévérance des équipes, nous avons obtenu d'importantes avancées :

Les animateurs et adjoints d'animation des résidences autonomies Saint Barthelemy, Saint-Jean d'Angely et Gambetta !

Ces résultats sont le fruit de notre combat continu et collectif. Ils démontrent que la lutte paie !

La CGT NMCA continue de porter vos revendications pour que tous les agents concernés soient reconnus à leur juste valeur et à demander l'attribution du CTI pour :

- Les veilleurs de nuit du CHU Trachel et des CHRS ;
- Les agents d'entretien du CHU Trachel et des résidences autonomies ;
- Les agents administratifs du CHU Trachel, des résidences autonomies, des CHRS, des centres sociaux ;
- Les agents d'accueil et de lien social des Centre Sociaux des Moulins, de l'Ariane, de l'équipe sociale mobile, de l'adresse des aidants et de la résidence Ste Catherine.

Nous ne lâcherons rien tant que perdureront ces inégalités de traitement et l'absence de reconnaissance envers des professionnels engagés au quotidien pour l'accueil, l'accompagnement et la protection des personnes vulnérables.

